

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 4 NOVEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GERALD FAVIER 1^{ER} ADJOINT PUIS DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Gérald FAVIER (jusqu'à 19h15) ; M. Jean-Michel FOURGOUS (à partir de la délibération 20160090)

Présents :

Adjoints M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA (à partir du Voeu 20160000) ; Mme Anne GOVINDE (à partir du Voeu 20160000) ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Michel BESSEAU (à partir de la question orale) ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Christian NICOL ; Mme Alizée JORE ; M. Daniel FOUCHER

Représentés :

Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI donne pouvoir à M. André BAUDOUI

M. Alain LAPORTE donne pouvoir à M. Gérald FAVIER

M. Jacques RAVION donne pouvoir à M. Laurent MAZAURY

Mme Isabelle MATHE donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON

M. Freidrich CHAUVET donne pouvoir à M. Thierry MICHEL

Mme Gaëlle KERGUTUIL donne pouvoir à M. Philippe DEVARIEUX

Absents excusés :

M. Jean-Michel FOURGOUS (jusqu'à 19h15)

Conseillers Mme Anne GOVINDE (jusqu'à 19h35) ; Mme Felicidade DE OLIVEIRA (jusqu'à 19h45) ; M. Nicolas GUILLET ; M. Michel BESSEAU (jusqu'à 20h) ; M. Nicolas BOHER

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Colette PIGEAT

A 19h10, le quorum étant atteint, Gérald FAVIER, 1^{er} Adjoint ouvre la séance.

Administration Générale

1 - Rec-20160008

Liste des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

DM-20160057	Dénonciation de la convention de mise à disposition de locaux à l'Association 'Histoires d'Ecoles'	Pas d'incidences financières
DM-20160058	Avenant au marché d'entretien des bâtiments communaux - lot n°3 écoles, centres de loisirs et écoles	Augmentation de 14,3 % Max 400 000 €
DM-20160059	Nomination d'agents horaires pour le Forum des Associations 2016	4 agents Montant horaire brut : 21,99 €

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affaires Economiques

2 - 20160090 Conditions générales d'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités commerciales ambulantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 30 votants,

Article 1 : **ADOPTE** le règlement portant conditions générales des occupations du domaine public pour l'exercice d'activités commerciales ambulantes, dont le texte est ci-après annexé, sans préjudice de toute mesure complémentaire pris par arrêté du Maire dans le cadre de ses pouvoirs propres.

Article 2 : **CHARGE** le Maire, en vertu de la délégation qu'il tient de la délibération n°200140006 susvisée, de fixer les tarifs des emplacements selon un montant applicable par mètres carrés occupés et par demi-journée d'utilisation et selon les conditions fixées par le règlement susvisé.

Article 3 : **ABROGE** les termes « et qui présentent un caractère occasionnel » du 2° de l'article 1 de la délibération n° 20140006 susvisée de manière à ce que les tarifs fixés par le Maire soient applicables sans conteste à toutes les occupations du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale ambulante, y compris lorsque ces occupations s'inscrivent dans la durée.

Article 4 : **CHARGE** le Maire de veiller à l'exécution et au respect des prescriptions nées de la présente délibération dans le cadre des occupations individuelles du domaine public, dont la délivrance des autorisations lui incombe au titre de ses pouvoirs propres.

Article 5 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget des exercices considérés de la Commune.

Administration Générale

3 - Voeu-20160000 Intégration de la compétence 'Construction et gestion des équipements aquatiques' dans l'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 32 votants,

Article Unique: **AFFIRME** sa volonté de voir adopter dès que possible une compétence « construction et gestion des équipements aquatiques » dans le cadre de la définition, par les élus du territoire, des intérêts communautaires de notre nouvelle agglomération, qui seront arrêtés d'ici fin 2016.

Interventions :

M. Bolzinger pense que seule une compétence communautaire est propre à prendre en compte l'importance des besoins du centre aquatique.

M. Bolzinger insiste sur 2 points :

- 1. tous les partenaires (associations, professeurs des écoles, etc...) doivent être associés aux différentes étapes du projet ;*
- 2. la question des conditions tarifaires est essentielle pour répondre aux besoins des usagers.*

M. Bolzinger demande si la convention passée avec la ville de Saint-Cyr-l'Ecole à propos de la piscine est toujours d'actualité ?

J.M. Fourgous annonce qu'il y a déjà eu des rencontres avec les différents partenaires. En ce qui concerne les tarifs, J.M. Fourgous déclare qu'il faut être conscient que la période budgétaire actuelle est très difficile, notamment par baisse de près de 20 % des moyens.

G. Favier précise qu'il n'y a pas lieu de changer le prix qui se pratiquait auparavant pour les scolaires ou les associations. G. Favier annonce que la Commune ne demandera pas aux scolaires ni aux sportifs de payer l'entrée à la piscine, cela sera prévu dans le budget de la Commune. G. Favier énonce que la convention de tarifs privilégiés pour les Elancourtois avec la piscine Saint-Cyrienne est toujours en vigueur.

G. Favier indique que le centre aquatique qui sera construit sera un centre aquatique moderne et performant avec un bassin de 50 m et d'autres aménagements qui pourront être détaillés ultérieurement. L'intérêt d'avoir un centre aquatique avec d'autres activités que la natation est de dégager des recettes qui viennent en déduction des déficits. Le choix des 3 communes

(Coignières, Elancourt, Maurepas) qui participeront au fonctionnement est de minimiser le déficit et surtout de rendre le service escompté à l'ensemble des pratiquants et des habitants de ces communes. G. Favier déclare qu'ils sont très attentifs à ce dossier car sur Saint Quentin les 3 communes sont les seules à ne pas disposer de piscine ce qui est extrêmement pénalisant pour les scolaires. Nous sommes extrêmement pressants auprès de l'intercommunalité pour que cette piscine soit d'un intérêt communautaire.

JM Fourgous déplore que les scolaires élancourtois ne puissent, en raison du temps de trajet, bénéficier de la piscine de Saint-Cyr-l'Ecole. En revanche, l'accord pour les autres élancourtois est toujours en vigueur.

P. Devarieux « Nous allons voter pour cette délibération qui est de bon sens quand on connaît le coût relativement exorbitant de construction mais aussi de fonctionnement. Je voudrais aborder 3 points. Premièrement c'est un dossier qui avance à son pas contrairement à la fermeture de la piscine qui a été brutale et a impacté durement les habitants d'Elancourt, de Maurepas et sans doute d'autres communes. »

G. Favier « La dangerosité de la piscine n'était pas liée au bassin en lui-même mais elle était liée à la superstructure. Cette décision n'émanait pas d'un ou de plusieurs élus mais c'est le constat qui a été fait par un cabinet de contrôle qui a exposé les risques encourus. Il faut se souvenir qu'il y avait des filets pour palier à des chutes éventuelles de tôles du toit. Il y avait un réel danger. M. le Maire de Maurepas n'a pas pris cette décision de gaieté de cœur, il avait contre lui la pression de tous les utilisateurs. »

P. Devarieux « J'espère que le projet ne va pas être ralenti du fait de son passage à l'échelon communautaire. Deuxièmement, ma préoccupation concerne les tarifs. J'entends bien le fait que l'équipement sera moderne mais souvent cela induit de l'inflation. Il y aura peut être des décisions communales de garder les anciens tarifs mais si les coûts de l'équipement sont multipliés par 4, nous allons avoir quelques soucis. Enfin le dernier point, nous souhaiterions avoir les témoignages et les souhaits éventuels des associations qui avaient la chance de bénéficier de cet équipement avant qu'il ne soit fermé. Voilà nos souhaits quant à l'étude du dossier.»

G. Favier « Nous prenons acte de vos propos mais la responsabilité des élus que nous sommes est de faire face à ces situations. Il va de soi que les scolaires comme les mouvements sportifs sont incontestablement prioritaires et nous ne les laisserons pas tomber. La délibération de ce soir a pour but de démontrer la solidarité des 3 communes à revendiquer l'intercommunalité de cet équipement tant pour son investissement que pour son fonctionnement. »

Social

4 - 20160091

Partenariat entre différentes Associations et le Centre Social 'L'Agora'

Rapporteur : Madame Colette PIGEAT Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs, incluant la mise à disposition de locaux, annexée à la présente délibération, avec les associations suivantes :

Associations	Objet de l'association
Action Jeunes	Accompagnement éducatif et scolaire pour les enfants scolarisés en élémentaire au quartier des Petits Prés.
AFS Association France Spondyloarthrites	Accueillir et aider les malades atteints de spondyloartrite ainsi que leur famille et leurs proches à mieux prendre en charge leur maladie, en les écoutant, en essayant de les rassurer grâce aux témoignages des autres, en diffusant l'information médicale, en leur apportant des conseils dans l'aménagement et la gestion de leur vie quotidienne.
Amnesty International	Mouvement mondial d'opposition aux violations des droits de l'homme.
Alpha Plus	Cours d'alphabétisation et de français pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés avec la maîtrise de la langue française.
APAJH Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	L'APAJH est concernée par tous les types de handicap et leur évolution, quel que soit l'âge de la personne, la nature de son handicap (moteur, mental, sensoriel, poly-handicap). Elle répond à une partie des besoins identifiés, avec ses établissements en externat et en internat et ses services.
APEDYS Association de Parents d'Enfants Dyslexique	Aider les parents, qui se trouvent confrontés à cette forme particulière de difficulté scolaire, à accompagner efficacement leur enfant. Aider à l'orientation, la formation et l'intégration professionnelle des jeunes adultes.
Association Amicale des Petits Prés	Défendre les droits et intérêts des locataires et favoriser l'amélioration de leur cadre de vie. Assurer l'accueil, l'écoute et l'orientation des habitants. organiser des évènements festifs individuellement ou en collaboration avec l'Agora.
CIMES Centre d'Information pour un Mieux Être Scolaire	Favoriser la scolarité ainsi que l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent.
CYM Centre Yvelines Médiation	Proposer des médiations dans tous les domaines de la vie courante et du droit (famille, travail, voisinage, logement, immobilier, consommation et commerce).
Enfants Phares	Permettre aux familles dont un enfant est en situation de handicap de partager des moments de loisirs et de bien-être.

Famili'Sign78	Réunir des malentendants et entendants de tous les âges autour d'ateliers créatifs et ludiques. Échanger, communiquer et découvrir la langue des signes.
Locataire en action	Défendre les droits des locataires et promouvoir la vie associative dans le quartier des 7 Mares.
La Leche League	Proposer une aide de mère à mère pour des informations et du soutien pour l'allaitement maternel. Organiser et animer des réunions mensuelles de discussion, d'échanges et de partages.
La Toque au Coeur	Animer des ateliers de pâtisserie pour les personnes fragilisées (Personnes porteuses de handicap, personnes âgées, personnes en difficultés).
L'École De la Vie	Soutenir et permettre aux familles instruisant leurs enfants de se rencontrer. Organiser des rencontres et de sorties, informer les familles sur ce type d'instruction.
Les Restos du Cœur	Proposer une aide alimentaire et une écoute aux personnes en difficulté dans le cadre de distributions de repas. Aider pour tous les problèmes administratifs, par le biais des relais du cœur. Orientation des personnes accueillies dans leurs démarches administratives et dans la recherche de solution à leurs problèmes.
Le Lions Club Élancourt Aqualina	Apporter des solutions concrètes au niveau local, national et international à des problématiques sociales, médicales, éducatives et environnementales. Organisation de manifestations (théâtre, rallye, concert...)
Maison du langage	Informé et outiller les parents pour accompagner au mieux leur enfant, en plus des soins qui peuvent être proposés à l'enfant. Organiser des ateliers pour les parents confrontés aux troubles du langage de leurs enfants (de 2 à 6 ans)
Parole et Vie	Apporter une aide aux familles, les plus démunies, au quartier du Gandouget. Organisation d'activités de loisirs, soutien éducatif pour les familles et participation à l'organisation de la fête de quartier du Gandouget.
Secours Catholique Caritas France	Lutter contre l'exclusion et promouvoir le développement des personnes humaines. Accompagnement scolaire en partenariat avec l'association « Parole et Vie » et la Ville d'Élancourt, en concertation avec les enseignants de l'école du quartier du Gandouget et les familles.
UAMLE Union des Assistantes Maternelles Libres d'Elancourt	Permettre aux assistantes maternelles du secteur libre, d'organiser des actions communes. Elles se réunissent pour animer un jardin d'éveil avec différentes activités. Les enfants de 0 à 3 ans peuvent s'y socialiser et participer à des activités d'éveil collectives.
UNAFAM Union Nationale des	Accueillir et écouter les familles dont l'un des proches souffre de troubles psychiques et leur proposer un accompagnement, un

Amis et Famille de Malades Psychiques	soutien et des lieux d'échange.
---------------------------------------	---------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 31 votants (Mme Michèle LOURIER ne participant pas au vote),

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs, incluant la mise à disposition de locaux, annexée à la présente délibération, avec l'association suivante :

Elansep	Rompre l'isolement des personnes atteintes de sclérose en plaques, en favorisant les échanges et l'information par l'organisation de rencontres et d'activités (sophrologie, atelier mémoire).
---------	--

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Social

5 - 20160092

Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux accueillant l'épicerie sociale

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 31 votants (B. NOBLE ne participant pas au vote),

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à reconduire la mise à disposition de locaux au profit de l'Association « La Croix Rouge Française », pour la gestion d'une épicerie à vocation sociale, par la signature d'une nouvelle convention dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Personnel

6 - 20160093

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gérard FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **DECIDE** la création de l'emploi à temps complet suivant :

- FILIERE MEDICO-SOCIALE
- 1 Cadre Supérieur de Santé

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Personnel

7 - 20160094

Ratio promu/promouvable pour les avancements de grade

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article unique : **DECIDE** que le ratio « promu/promouvable » est ainsi déterminé

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio (%) Taux en vigueur	Ratio Promu/promouva ble
Cadre de Santé de 1 ^{ère} classe	Cadre Supérieur de Santé	-	100
Cadre de Santé de 2 ^{ème} classe	Cadre de Santé de 1 ^{ère} clas	-	100

Jeunesse/Politique de la Ville

8 - 20160095

Convention d'objectif et de financement pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la Convention d'objectif et de financement entre la Ville d'Elancourt et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'objectif et de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Jeunesse/Politique de la Ville

9 - 20160096

Convention de subvention entre la Ville d'Elancourt et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la Convention de subvention entre l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet des Yvelines, et la Ville d'Elancourt.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de subvention entre l'Etat représenté par Monsieur le Préfet des Yvelines et la Ville d'Elancourt.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

10 - 20160097

Convention partenariale Elancourt/Maurepas pour l'organisation d'une conférence

Rapporteur : Madame Ghislaine MACE-BAUDOUI Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **APPROUVE** la convention partenariale pour l'organisation mutualisée de la conférence Petite Enfance. Les modalités d'organisation sont formalisées dans la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention partenariale avec la ville de Maurepas pour l'organisation mutualisée de la conférence Petite Enfance du 30 novembre 2016.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

11 - 20160098

Convention d'Objectifs et de Financement / Plan de Rénovation / Equipement d'Accueil de Jeunes Enfants

Rapporteur : Madame Ghislaine MACE-BAUDOUI Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement Plan de Rénovation Equipement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour le versement d'une subvention en faveur des crèches collectives « Le Petit Prince » et « Arc en Ciel ».

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Interventions :

Question orale de M. Bolzinger « En date du 3 octobre, un habitant d'Elancourt a interrogé Monsieur le Maire au sujet de l'absence, sur le territoire de notre commune, de panneaux d'affichage libres et gratuits. Or, les dispositions législatives et règlementaires du Code de l'environnement en prévoient explicitement le principe, ainsi que leur surfaces et emplacements. En l'absence de réponse apportée ce jour à cet Elancourtois, je renouvelle la question : Monsieur le Maire, quelles dispositions prendrez-vous pour remédier à cette situation contraire à la Loi et préjudiciable à la libre information des associations et expression des opinions ? »

J.M. Fourgous répond « Cette question a déjà été abordée. Elle fait écho à une demande de personnes assez engagées politiquement, les Elancourtois apolitiques nous posent beaucoup moins cette question. Il est exact que les textes règlementaires prévoient la pause de panneaux d'affichage libre dans les communes sans que toutefois l'Etat nous donne de quoi les financer. A l'heure d'aujourd'hui, le gouvernement nous retire 20 % de nos financements, c'est une chute historique jamais vu depuis 1945. Nous faisons des économies de tous les côtés au détriment parfois du service aux Elancourtois. Il est vrai qu'il ne nous est pas apparu comme prioritaire d'installer de nouveaux panneaux, Mme Bolzinger, dans cette crise que vos amis politiques ont provoqué dans toutes les villes de France. D'autant que cela nécessiterait un nettoyage régulier, de nouvelles poubelles ce qui induirait un coût important. Je ne vous impose pas une fin de non recevoir définitive, Mme Bolzinger, même si nous sommes très attachés à la propreté de la Commune. Par expérience, je sais que ces panneaux donnent lieu à du collage massif même s'il n'est pas sauvage à proprement dit. Vous savez bien aussi qu'en période électorale, ces panneaux sont systématiquement squattés par les partis politiques au détriment de nos associations. Mais à l'heure du numérique, je pense que c'est un faux problème. Les associations ont toutes les moyens d'informer les Elancourtois des évènements qu'elles organisent avec ces nouveaux outils. L'information est relayée par le biais de notre bulletin municipal distribué dans 10 000 boîtes aux lettres, par les affiches chez les commerçants qui sont souvent reprographiées par la Mairie, par internet, par mail. Tout cela coûte beaucoup moins cher que le vieux système auquel vous faites référence. Je vous propose donc, Mme Bolzinger, d'étudier cette question ultérieurement en commission. »

M. Bolzinger « L'habitant d'Elancourt qui vous a sollicité sur cette question il y a plus d'un mois, n'a toujours pas eu de réponse. Je pense que c'est dommage. Il ne s'agit pas d'un excité

politique comme vous l'avez sous-entendu mais du représentant du Préfet à la Commission de révision des listes électorales d'Elancourt. Je pense que lorsqu'on a cette charge, on peut obtenir une réponse de la part de son Maire. Par ailleurs, ce n'est pas une demande personnelle, les panneaux d'affichage sont une obligation légale, le Code de l'Environnement prévoit, avec beaucoup de précisions, que ces panneaux soient installés. Il n'y a donc aucune raison qu'à Elancourt on ne mette pas en œuvre un texte réglementaire. Par ailleurs, l'objectif de ces panneaux est de favoriser la libre expression des associations qui sont nombreuses sur Elancourt. Nous arrivons en 2017 et il est tout à fait légitime que les opinions diverses puissent s'exprimer grâce à ces panneaux. J'acte, qu'à la date d'aujourd'hui, il n'y a pas d'engagement de la part de M. le Maire de mettre en œuvre ces panneaux d'affichage, en tout cas à une date annoncée. »

G. Favier « L'Elancourtois en question s'abrite derrière le représentant du Préfet pour la constitution des listes électorales et je le connais depuis 20 ans, c'est un imminent adhérent du Parti Communiste qui a déjà fait cette demande à d'autres époques. Cela fait 20 ans qu'effectivement pour des raisons tenant à la propreté de cette ville, nous n'avons pas mis de panneaux qui sont continuellement placardés d'affiches qui n'ont ni queue ni tête. Si aujourd'hui nous avons « 3 fleurs » à Elancourt c'est grâce à la décision que nous avons prise à l'époque de faire disparaître ce qui enlaidissait notre commune comme ce type de panneaux. »

J.M. Fourgous « A Elancourt, nous ne sommes pas comme en Lettonie ou en Ukraine où le Parti Communiste est interdit. Sachez qu'en France, vous avez de la chance, on vous laisse vous exprimer. »

M. Bolzinger « Vos propos sont tout à fait insultants. »

M. Besseau « M. le Maire et M. Favier, j'ai une proposition à vous faire. Ce n'est pas pour rien que l'affichage municipal est dans le Code de l'Environnement, justement pour éviter les débordements que vous avez cités et à juste titre. Je connais un certain nombre de communes, de droite comme de gauche, qui ont d'un côté l'affichage administratif et de l'autre côté l'affichage associatif. La Police Municipale, au vu de l'arrêté du Maire qui spécifie les emplacements, sanctionne les contrevenants. A force de procédures, les contrevants se calment. »

G. Favier « M. Besseau, sur Elancourt il existe des panneaux pour les associations, mais celles-ci n'amènent pas leurs communications malgré nos invitations. Nous avons aussi été sollicités par les écoles pour la mise en place de panneaux pour la communication des fédérations de parents d'élèves. Finalement il y a peu d'écoles qui les utilisent à bon escient. Il est clair que nous avons pu obtenir, pendant toutes ces années, une neutralité sur l'affichage sauvage. De ce fait, nous avons l'aspect d'une ville propre. »

B. Desbans « Je voudrais souligner l'incohérence de cette personne qui fait la demande. Quand elle est dans une réunion s'agissant de règlement de publicité, elle demande la suppression totale d'affiches publicitaires en disant que les textes qui sont sur ces affiches sont des agressions car

on est obligé de lire des textes que l'on a pas envie de lire. Et c'est la même personne qui en fin de réunion était venue me voir en disant « A Elancourt, vous nous interdisez d'avoir un affichage libre » et quand je lui ai demandé ce qu'il voulait mettre sur les panneaux, il m'a répondu « Tout, n'importe quel texte ». Donc, il y a deux sons de cloche. »

J.M. Fourgous « Le débat n'est pas fermé. »

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.



Colette PIGEAT
Secrétaire de séance



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt